

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T051-2024

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
2 rue Charles de Gaulle, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de Madame CATTOOR Marie Christine en date du 03 avril 2024, d'un arrêté de circulation et de stationnement pour l'emménagement de M. et Mme MONZANI au 2 rue Charles de Gaulle,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant la durée de l'emménagement, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société de déménagement est autorisée à stationner un camion devant la porte d'entrée, au droit du N° 2 de la rue Charles de Gaulle afin d'effectuer le déchargement du camion.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le mardi 23 avril 2024 de 09h à 14h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La mise en place d'une signalisation adéquat devra être effectuée afin de prévenir tout risque d'accident.

ARTICLE 3 : La société de déménagement est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la zone mise à disposition.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Mme CATTOOR Marie Christine, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Mme CATTOOR Marie Christine.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 09 avril 2024

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 11/04/24

